

TITRE DU PROJET

LES PLASTIQUES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

**NUMÉRO DU PROJET : 6732246.
Mesure 4309-Approche régionale**

DURÉE DU PROJET

MARS 2021 – MARS 2023

RAPPORT FINAL

MARS 2021 à MARS 2023

Réalisé par :

**Évariste Feurtey, ing. PhD,
Coordonnateur d'Élyme Conseils et du projet**



ÉCONOMIE CIRCULAIRE
BAS-SAINT-LAURENT



Les résultats, opinions et recommandations exprimés dans ce rapport émanent de l'auteur ou des auteurs et n'engagent aucunement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

LES PLASTIQUES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

NUMÉRO DU PROJET : 6732246.

Mesure 4309-Approche régionale

RÉSUMÉ DU PROJET DÉPOSÉ – rappel des objectifs, de la méthodologie, et des résultats attendus du projet

Le rapport « Étude sur les plastiques agricoles » publié en 2019 par Recyc-Québec brosse un portrait de situation et un état des enjeux liés aux plastiques agricoles (PA) au Québec. Le Bas-Saint-Laurent (BSL) figure au 3e rang des régions les plus utilisatrices de cette matière. En effet, la région consomme un volume élevé de plastiques PEbd, utilisés pour les films d'enrobage d'ensilage, et de tubulures pour les érablières. Même s'ils sont collectés, peu de débouchés existent. Il s'agit d'un problème stagnant sur lequel des actions à l'échelle régionale pourraient être entreprises.

Rappel des objectifs généraux et spécifiques du projet

- **Brosser un portrait des gisements des PA au BSL.** Ce portrait régional sera détaillé par MRC et sera effectué tant au niveau des utilisateurs qu'au niveau de la filière des PA (conditionneurs et collecteurs, écocentres, etc.) de la région.
- **Appuyer le travail du comité régional sur les PA.** Ce faisant, donner suite à une des recommandations émises dans l'Étude de Recyc Québec sur les PA, à savoir, faire participer les acteurs locaux en impliquant notamment des producteurs agricoles en amont de la mise en place de programmes de récupération pour améliorer les pratiques d'utilisation des plastiques. Celle-ci sera faciliter par :
 - a. la participation de l'UPA du BSL dans le Comité régional sur les PA et dans le comité restreint de coordination du projet.
 - b. La collaboration avec JMP Consultants, une firme active dans le domaine de la consultation agronomique dans la région du BSL, nous permettra aussi d'impliquer des producteurs.
- **Susciter la participation des acteurs locaux dans les réflexions et la mise en place de stratégies de réductions, réemploi, recyclage des Plastiques agricoles et acéricoles.** Soulignons à cet effet qu'Élyme Conseil et son partenaire Synergie BSL travaillent déjà au développement de l'économie circulaire dans la région avec de nombreux partenaires dans toutes les MRC du BSL. En mettant à profit l'expertise de Synergie BSL et de son réseau provincial de symbioses industrielles "Synergie Québec", nous verrons à mutualiser les gisements, à trouver des débouchés et être en support avec les lieux/acteurs de la collecte et de son traitement ceci pour en optimiser la filière. Ceci se fera en partenariat avec les centres de tri et autres concentrateurs de PA. Dans le domaine des tubulures d'érablière plus spécifiquement, nous nous appuierons sur l'expérience de la Régie Intermunicipale des déchets du Témiscouata et de la Société Via pour vérifier comment il serait possible d'optimiser cette filière de recyclage déjà existante.

- **Réaliser une étude technico-économique sur les alternatives aux PA en intégrant les coûts environnementaux ainsi qu'un travail de sensibilisation auprès des élus et utilisateurs des PA sur les bonnes pratiques** (modes d'entreposages de fourrage, collecte, etc.)
 - a. Effectuer une revue de littérature sur les différentes alternatives possibles pour réduire à la source et faire connaître les coûts-bénéfices des différents modes d'entreposage des fourrages en intégrant les coûts environnementaux et économiques pour les producteurs (silos-fosses, foins secs, autres). Certaines questions seront également soulevées comme les cultures alternatives permettant de réduire le recours à l'enrubannage et allant dans le sens de l'adaptation aux changements climatiques devenus réalité.
 - b. Tester différentes alternatives à l'utilisation des PA en fonction des résultats de l'étude et de la proactivité des acteurs locaux à s'engager dans ce changement de pratiques. Nous souhaitons notamment accélérer la recherche et la mise au point de l'utilisation d'inoculant permettant de réduire le recours à l'enrubannage. (amorce de tests réalisés au Kamouraska, un producteur s'engage à poursuivre les essais).
 - c. Sensibiliser les élus et utilisateurs de PA à la problématique dans toutes les MRC en fonction des résultats des différentes étapes réalisées et décrites ci-dessus. Des webinaires et fiches synthèses seront proposés et appuieront la sensibilisation.

Rappel de la méthodologie du projet

Pour atteindre ces objectifs, le travail se déroulera selon 6 étapes de **septembre 2020 à Mars 2023** (voir échéancier du plan de travail déposé). Ces étapes suivent grosso modo les différents objectifs précédemment cités et sont reliées à :

1. Faire le portrait des gisements
2. Supporter le comité régional sur les PA et coordonner le projet PAAR, incluant la rédaction des rapports d'étape et du rapport final
3. Effectuer une revue de littérature sur les alternatives au PA
4. Documenter et analyser les bonnes pratiques à la ferme
5. Mutualiser les gisements, trouver des débouchés et être en support avec les lieux/acteurs de la collecte et du traitement de la matière
6. Sensibiliser les élus et utilisateurs de PA

Concernant le portrait régional, un sondage sera diffusé par internet auprès de l'ensemble des utilisateurs de plastiques agricoles et acéricoles du BSL, et relayé par différents acteurs dont le MAPAQ, l'UPA et le Club d'encadrement technique en acériculture de l'est du Québec. Celui-ci sera de la responsabilité de Consultants JMP. Concernant la filière des PA, c'est Élyme Conseils et Synergie BSL qui se chargeront de réaliser l'enquête.

Celle-ci sera réalisée par le biais d'entrevues individuelles ou collectives afin que les travaux soient au plus près des réalités du terrain et que les propositions soient discutées et bonifiées avec les différentes parties-prenantes concernées. En effet, c'est un enjeu complexe relié au développement d'une filière sur le territoire. Il nous apparaît donc indispensable de susciter des échanges et réflexions sur les systèmes existants et la manière de l'améliorer. Cette problématique étant soulevée depuis plusieurs années, il est essentiel de partir de ce qui a déjà été soulevé, testé, mis en place et d'apprendre des éventuels échecs antérieurs en échangeant avec les parties prenantes dont les producteurs, les clubs-conseils, les centres de tri, les municipalités, les gestionnaires des PGMR. Une fois le portrait réalisé, les différents partenaires pourront agir sur leurs parties de mandats.

Rappel des résultats attendus du projet

Suite à la réalisation du projet, les producteurs agricoles et élus de la région auront une meilleure connaissance des problématiques causées par les PA et des solutions et alternatives existantes. Les élus auront les informations leur permettant de mettre en place un type de collectes favorisant le recyclage des PA. Des premiers échanges de matières et tests permettront d'envisager et de pérenniser de nouvelles solutions de valorisation. Le maillage entre acteurs de la chaîne de valeurs des PA qui découlera de ce projet permettra de sensibiliser chacun aux réalités des autres et d'ainsi favoriser des changements de pratiques pérennes permettant de diminuer l'utilisation des PA et leur enfouissement.

ÉTAT D'AVANCEMENT ACTUEL

JANVIER 2021 – JANVIER 2022 (1^{er} Rapport d'étape)

Le lancement officiel du projet s'est déroulé par conférence de presse le 17 mars 2021. L'organisation de cette première rencontre d'information a permis dans le même temps de lancer par voie médiatique le sondage aux utilisateurs. L'étape 1 est totalement terminée depuis le 8 décembre dernier, date du lancement officiel par une seconde conférence de presse, cette fois pour présenter les résultats du portrait régional sur l'utilisation des PA au BSL. Un rapport complet et un feuillet vulgarisé recto verso sont maintenant rendus publiques sur la plateforme Agriréseau.net, par le biais des liens suivant :

- Rapport complet : <https://www.agrireseau.net/documents/108395/les-plastiques-agricoles-au-bas-saint-laurent>
- Document des faits saillants : <https://www.agrireseau.net/documents/108426/plastiques-agricoles-au-bas-saint-laurentfaits-saillants?a=1>

Ces documents sont le fruit d'un travail consensuel réalisé par le Comité restreint encadrant la réalisation du projet et comprenant des représentants de la FUPA et du MAPAQ du BSL, de Co-Éco et de l'équipe projet (JMP Consultants, Synergie BSL, et Élyme Conseils). Ils sont aussi le résultat de consultations réalisées auprès du milieu municipal (DG, préfet des MRC,

professionnels des GMR)¹, des producteurs agricoles², et du Comité régional sur les Plastiques agricoles du BSL³, ainsi que de son comité exécutif⁴. Un exemple des présentations effectuées est joint au présent rapport et constitue l'annexe 1. À noter aussi que le Comité régional sur les PA a été sollicité une seconde fois lors du démarrage du projet le 10 février 2021, ceci pour présenter le projet déposé au MAPAQ.

Le tout est le résultat de la stratégie de diffusion élaborée par le Comité restreint de coordination du projet. 5-6 rencontres de ce comité ont été nécessaires pour y parvenir, en plus de plusieurs autres de l'équipe projet pour préparer les rencontres de travail, procéder à la cueillette des données, analyser les premiers résultats ou croiser les résultats de l'enquête aux utilisateurs.

Plus spécifiquement, soulignons aussi :

- Qu'une recherche de débouché a été réalisée par Élyme Conseils et Synergie BSL auprès d'un des centres de tri pour améliorer ses voies de valorisations des PA.
- Qu'une rencontre de maillage sur la consolidation de l'initiative de récupération des tubulures acériques existante dans le Témiscouata a aussi été initiée par Synergie BSL le 25 novembre 2022. Toute la chaîne de valeurs a été conviée à une première rencontre pour mieux identifier les enjeux et définir un plan de match pour le printemps 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, date de remise du 1^{er} rapport d'étape du projet, les constatations suivantes pouvaient donc être établies :

- Étape 1 finalisée ;
- Autres étapes 2 à 6 initiées, mais non finalisées. Soulignons par exemple que le travail de sensibilisation aux bonnes pratiques a été débuté par le document recto-verso des faits saillants, qui vulgarise les résultats de l'étude auprès de l'ensemble des parties-prenantes.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE ANNÉE (2021)

Les travaux de la première année ont porté principalement en la réalisation du portrait et dans le suivi des actions aux différents comités mis en place pour supporter la démarche (Comité régional sur les PA, Comité restreints sur les plastiques agricoles, acteurs des MRC ou municipalités, utilisateurs de plastiques agricoles) et dans la rédaction du rapport d'étape de mi-travail. Les revues de presse des deux événements médiatiques organisés par le comité restreint de coordination du projet et décrits dans les annexes 4, témoignent de la qualité des documents produits et de la forte capacité d'organisation et de planification du groupe et des comités de travail mis en place. Au regard de l'échéancier de travail initialement mis en place, le plan de match et l'état d'avancement du projet est **satisfaisant au 1^{er} janvier 2022**.

¹ Rencontre d'information virtuelle tenue le 12 octobre 2021

² Rencontre d'information virtuelle tenue le 13 octobre 2021 en collaboration avec l'UPA du BSL.

³ Rencontre d'information virtuelle tenue le 6 juillet 2021

⁴ Rencontre d'information virtuelle tenue le 10 juin 2021

Soulignons cependant quelques retards dans la réalisation des étapes subséquentes à celles du dépôt du portrait. Cela s'explique principalement au soin porté par l'équipe projet à faire du rapport du portrait un document final qui réponde le plus possible aux attentes de la clientèle cible (les producteurs agricoles du BSL, le milieu municipal et la filière de conditionnement des PA du BSL) et soit consensuellement adopté par toutes les parties prenantes. Cette éthique de travail a conduit le comité de coordination du projet à retarder le dépôt du rapport au mois de décembre 2021, alors qu'il était initialement attendu pour la mi-octobre 2021. Cependant, maintenant que le rapport est déposé, les autres étapes de réalisation du projet devraient s'enchaîner plus rapidement, surtout que les comités de travail sont maintenant formés et fonctionnels.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE JANVIER 2022 À MARS 2023

Nous présenterons le travail réalisé durant cette période en fonction des étapes 2 à 6 qu'ils restaient à compléter. À noter que les suites de ce projet ont été fortement impactées par l'arrivée d'une responsabilité élargie des producteurs (REP) adoptée officiellement en juin 2022 (cf. **Annexe 10**), une nouvelle réglementation provinciale, qui assujetti l'ensemble de la filière de recyclage et de gestion des plastiques agricoles (PA) à un nouveau cadre réglementaire, devant être mise en place normalement en juin 2023. L'arrivée de la cette nouvelle réglementation a complexifié et provoqué beaucoup d'incertitude pour la plupart des acteurs de la filière au BSL, qui doivent évoluer dans le contexte changeant où beaucoup de règles et modalités sont encore à définir ou redéfinir. **Cela explique pourquoi beaucoup d'efforts ont été mis dans les étapes 5 et 6 (être en support avec les acteurs de la filière et sensibiliser les élus et utilisateurs de PA) au détriment notamment de l'étape 4 (documenter et analyser les bonnes pratiques à la ferme).** Il est en effet difficile de faire de la sensibilisation aux bonnes pratiques à la ferme tant que de nouveaux systèmes de collecte et de récupération pérennes des PA ne seront pas lancés dans les différentes MRC du BSL. L'objectif étant de sensibiliser ici directement sur les bonnes pratiques pérennes qui seront effectivement mises en place sur le long terme au regard de la nouvelle REP.

Actions réalisées / étape 2 : supporter le Comité Régional sur les plastiques agricoles et coordonner le projet PAAR

- **6 rencontres de travail du Comité restreint** (d'une durée de 2h en moyenne) ont été réalisées pendant la période 2022-2023 afin de suivre adéquatement les travaux de l'équipe projet⁵.
- **2 rencontres de concertation d'un Comité régional élargi** (impliquant des acteurs municipaux et des producteurs agricoles) ont été réalisées au courant de l'année 2022. Une dernière aura lieu en mars 2023 pour faire un bilan de l'ensemble des activités du projet PAAR sur les PA (voir le contenu plus précis planifié de la rencontre dans les prochains points).

⁵Voici les dates de ces différentes rencontres. En 2022 : 3 février, 14 juillet, 15 septembre, 8 novembre ; En 2023 : 18 janvier, début mars 2023

Actions réalisées / étapes 5-6 : mutualiser les gisements, trouver des débouchés et être en support avec les lieux/acteurs de la collecte et du traitement de la matière, sensibiliser les élus et utilisateurs de PA

Lors de la diffusion du portrait sur les plastiques agricoles en novembre 2021, plusieurs acteurs régionaux (mercéens et producteurs notamment) souhaitent en savoir davantage sur la proposition d'Agrirécup d'effectuer un projet pilote régional ou dans plusieurs MRC du BSL avant de se positionner officiellement sur leur intérêt à participer. L'occasion a été offerte à Agrirécup de présenter leur proposition de "projet de transition" **le 14 mars 2022 (voir annexes 7)**. Suite à cela, les MRC ont discuté de leur positionnement par rapport à cette proposition ; seule la MRC de la Matanie s'est montrée intéressée à procéder par point de dépôt (le mode de collecte prioritaire proposé par Agrirécup), les autres MRC ont quant à elles réitéré leur intérêt d'en savoir davantage sur les systèmes de collecte porte à porte : notamment sur leurs coûts et le financement de ces mesures ; puisque dans l'expérience bas-Laurentienne, c'est celle qui se montrait la plus efficace pour collecter les matières alors qu'il était difficile d'en identifier les coûts. Toutes ont aussi exprimé leurs préoccupations par rapport à la REP à venir. La perspective d'un projet régional de transition semblait donc difficile à justifier dans ce contexte.

Au regard de cette situation, nous avons donc orienté nos travaux en organisant un second évènement régional dont l'objectif était :

1. D'informer les participants sur l'état de la situation (REP à venir sur les PA);
2. D'outiller les MRC pour leur transition vers l'amélioration de leurs systèmes de collecte des PA;
3. De mieux connaître les coûts des systèmes de gestion des PA.

Cela s'est fait par le biais d'une rencontre virtuelle qui s'est tenue **le 4 juillet 2022**. Le MELCC, l'organisme ayant réalisé la réglementation provinciale de la REP, est venu la présenter. Puis, différentes initiatives de collecte porte à porte existantes au Québec, dont celles des MRC de Bellechasse et de Coaticook, ont été présentées afin de bien comprendre comment établir au BSL des systèmes à succès et savoir comment les financer. L'ordre du jour et le contenu des informations diffusées apparaissent dans **l'annexe 8**.

Cette rencontre a confirmé l'intérêt de nombreuses MRC d'implanter des collectes sur le territoire sans toutefois clarifier les coûts de la collecte porte à porte existante dans la MRC des Basques et expliciter les coûts potentiels des collectes dans les autres MRC. De plus, le contexte de la REP fait en sorte que le financement de ces collectes, pourtant plus efficace pour récolter les PA, sera plus difficile à l'avenir. Or, il n'y aura pas d'engagement ferme de MRC ou collectivité tant que l'enjeu du financement de ces collectes sélectives ne sera pas éclairci. Au regard de ce double enjeu, il a été décidé par le Comité restreint, comme suggéré dans cette même rencontre :

1. De faire financer une étude d'un partenaire externe pour identifier les coûts de la collecte porte à porte des Basques et les coûts d'une telle collecte dans les autres MRC du BSL, et
2. D'initier la rédaction d'une Résolution commune, que signerait l'ensemble des acteurs de la filière des Plastiques agricoles au BSL, visant à faire reconnaître les collectes porte-à porte comme des collectes finançables par la REP.

Concernant le premier volet, une offre de service a été reçue de la part d'un fournisseur de service au courant de l'été 2022 et un financement de l'étude de 32 325 \$ a été obtenu via le FFR volet 4 – vitalité (19 092.5 \$), la SADC des Basques (10 000 \$), la FUPA du BSL (2 432.5 \$) et l'organisme porteur : Récupération des Basques (800 \$). Le mandat a finalement été octroyé au Groupe Ageco **le 20 septembre 2022 (voir annexes 9)**. Le rôle de l'équipe projet du PAAR a été de donner toute l'information nécessaire au groupe Ageco pour réaliser le travail et de participer aux différentes phases du projet, dont les huit focus group (1 par MRC) ayant été réalisés en novembre-décembre 2022. Une présentation des résultats préliminaires de l'étude a été réalisée le 18 janvier 2022 au Comité restreint sur les plastiques agricoles, élargie aux mandataires et porteur de l'étude. Cette étude s'est poursuivie par des rencontres individuelles avec différents partenaires intéressés par les collectes (en février 2022). Les résultats finaux de l'étude seront rendus disponibles au **début du mois de mars 2023** à l'intention du porteur de l'étude (Récupération des Basques), puis une présentation des faits saillants de l'étude est programmée à l'ensemble des participants, qu'ils soient producteurs, professionnels en GMR des MRC, décideurs politiques ou acteurs de la filière de collecte et de récupération. Celle-ci aura lieu le **20 mars 2023**, dans la même ville où tout a commencé, lors de la première rencontre du Comité régional bas-laurentien sur les plastiques agricoles en janvier 2020.

Concernant le second volet, le comité restreint a initié au courant de l'été une première ébauche de la résolution. Cette version de travail s'est finalisée vers la fin septembre. Pour agir et susciter la mobilisation des acteurs de toute une région autour de cet enjeu, il a été décidé de passer par la TREM, l'organe de concertation régionale par excellence du BSL, pour demander aux acteurs mercéens de signer cette résolution. Les autres acteurs (centres de tri, acteurs de la collecte actuelle, FUPA, etc.) étant mobilisés par le biais de la coordination du projet. Cette période de signature de la résolution s'est effectuée au courant de l'automne-hiver 2022-2023. Au final, la démarche a permis de récolter au 28 février 2023 un appui de la part de 7 des 8 MRC, de 4 écocentres, des 3 centres de tri et acteurs de la collecte et de la FUPA du BSL. La TREM se charge maintenant d'aller porter le message aux acteurs décisionnels provinciaux (MELCC, Ministre responsable du BSL, etc.) pour faire pression et influencer les décideurs politiques à faire reconnaître ces types de collectes comme un incontournable au niveau des plastiques d'ensilage.

À noter qu'en parallèle à cela, la filière de récupération des tubulures acéricoles n'a pas le choix elle aussi de s'adapter à ce nouveau contexte de REP qui la touche elle aussi. Les acteurs de la MRC de Témiscouata, où l'initiative est installée via les opérations du centre de traitement de la RIDT, est donc présentement en restructuration et s'organise actuellement avec le récupérateur des tubulures acéricoles, le groupe ACFAS (et sa division Environek) afin

de construire une nouvelle usine de granulation de plastiques acéricoles sur un nouveau site de traitement à Dégelis. L'objectif pour le recycleur est de réduire les coûts de transport en délocalisant une grande partie des opérations de traitement au BSL. L'équipe du PAAR, et notamment Synergie BSL, est en appui à cette démarche pilotée par la SADC du Témiscouata et a participé à l'ensemble des rencontres du comité de travail mis en place pour l'occasion. L'objectif est de finaliser la construction du nouveau bâtiment au printemps 2024.

Actions réalisées / étapes 3-4 : effectuer une revue de littérature sur les alternatives au PA et documenter et analyser les bonnes pratiques à la ferme

Concernant les alternatives aux plastiques agricoles, une étude technico-économique a été réalisée et présentée sous la forme d'une fiche-synthèse afin de sensibiliser les producteurs.trices agricoles quant aux quantités de plastique utilisés pour les pellicules d'enrobage et des bâches et quant aux coûts associés aux différents modes d'entreposage des fourrages (**voir annexe 11**). Pour déterminer les éléments d'information à présenter dans cette fiche-synthèse, une revue de littérature a été effectuée et un comité, formé de producteurs.trices et de conseillers, s'est réuni à deux reprises, au printemps et à la fin de l'été 2022. Certains éléments d'information et conseils pertinents ont ainsi été ajoutés, par exemple sur l'utilisation adéquate des équipements, sur les besoins de main-d'œuvre et sur l'implantation de pâturages. À noter aussi que cette fiche-synthèse a été finalisée en novembre 2022, mais que sa diffusion n'a pas encore été à ce jour réalisée auprès des producteurs.trices et utilisateurs.trices de PA.

Une étude technico-économique et une fiche-synthèse auraient également pu être élaborées dans le secteur acéricole. Ce dernier étant en restructuration en ce moment au niveau de la récupération des tubulures en région (cf. explications page 7-8), ce travail (en plus de la diffusion de la fiche-synthèse sur les plastiques agricoles) sera effectué si le projet se poursuit en 2023-2024.

Concernant la sensibilisation aux bonnes pratiques à la ferme, la décision du Comité restreint a été de faire réaliser deux vidéos de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des plastiques agricoles, tant au niveau des pellicules et des bâches que des tubulures acéricoles. Suite à un appel d'offres préalable, une firme de production a été retenue (l'agence l'Ambassade) et une demande d'aide financière de 3 000 \$ /capsule a été déposée et acceptée dans le cadre du programme Prime-Vert pour l'année financière 2023-2024. Des scénarios sont en cours d'élaboration et le tournage se réalisera dès que les chaînes de valeurs, du consommateur au valorisateur en passant par le récupérateur, seront stabilisées.

POURCENTAGE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Avancement des travaux au 01.01.2023	90 %
--------------------------------------	-------------

Au 1^{er} janvier 2023, 90 % des coûts ont été engagés. Le coordonnateur du projet (Élyme Conseils) a passé plus d'heures que prévu, mais plusieurs de ces heures sont déclarées via Synergie BSL (voir tableau de synthèse suivant).

Statuts : P = Professionnels T = Techniciens O = Ouvriers A = Autres	Nombre de jours							
	PROJETÉ	RÉEL	2022	2023 (non déclaré)	% de réalisation	reste	2023 (FINAL 31.03.2023)	
	Total-budgété 3 ans	Total année 1 et 2-RÉEL	au 30 septembre	au 01.01	au 01,01	01,01,23	au 31,03	restant à déclarer
Synergie Bas-Saint-Laurent	46,00	31,3		3,14	90,1%	4,54	48	16,679
Elyme Conseils	34,00	19	14	8	100,0%	(7,00)	40	7,000
Agronomes - JMP Consultants	46,5	25,5	13,25	6,5	97,3%	1,25	48,5	9,750
Technicienne - JMP Consultants	26,0	0						
Professionnels des clubs agro et acéricole	10,0	0			0,0%	10,00	0	
Total budgété	136,50	75,8	27,3	17,6	88,4%		100%	
TOTAL Projeté	60060	19,5	27,0	20460	20460			

À noter que les heures dédiées aux professionnels des clubs Agro et acéricoles prévues au budget ont été séparées entre l'équipe projet (4 jours Élyme Conseils, 2 jours JMP Consultants, 2 jours Synergie BSL), vu que ces heures étaient planifiées pour l'étape "sensibilisation aux bonnes pratiques" et qu'il est prévu de reporter ce travail dans le temps puisque la filière n'est pas encore prête pour cette étape-ci. À noter aussi que les heures déclarées par JMP Consultants ont été mises uniquement sous le format 'd'agronome' et non de technicien soit 46.5 jours à 440 \$/jour au lieu de 27 jours à 440 \$ et 26 jours à 330\$ (cela revient au même en termes de budget).

Avancement des travaux prévue au 31.03.2023	100 %
---------------------------------------------	--------------

D'ailleurs, **il est prévu d'utiliser l'ensemble des heures d'honoraires professionnelles prévues au mandat d'ici la fin mars 2023.** L'ensemble des heures restantes sera dédié :

- À l'organisation de la rencontre de clôture de la démarche planifiée le 20 mars 2023.
- Aux suivis à effectuer avec les différents partenaires au niveau de la résolution régionale sur les PA au BSL et de la finalisation de l'étude du groupe Ageco.

L'ensemble des heures qui seront effectuées au 31.03.2023 par les partenaires du projet sont déclarées dans le cadre de la présente reddition de compte. À noter que JMP consultants et Élyme conseils ont fait une reddition de compte au 30.09.2022 (voir annexe 13a et 13b) et que d'autres factures seront réalisées dans leurs cas pour la période allant du 1^{er} octobre au 31

mars 2023 (voir annexe 14a et 14b). Dans le cas de Synergie BSL, il n’y aura qu’une seule facture pour l’ensemble des travaux effectués durant l’année 2022-2023 (voir annexe 14c). À noter aussi que le porteur de Synergie BSL a changé pour la période 2022-2023 et que c’est maintenant la SADC du Kamouraska.

Aussi, l’entièreté du budget de 65 500 \$ prévu au plan de financement n’a pas été dépensé puisque :

- Il reste du budget au niveau des déplacements
- Dans ‘les autres dépenses’, seules celles reliées aux frais de transformations, transports, et envois des tests de matières pour valorisation ont été dépensées sous forme d’honoraires professionnels en services réalisés pour les centres de tri (test avec Modix Plastiques), la filière de recyclage des tubulures (construction d’une usine de granulation), ou celle des tourbes. Voir facture additionnelle de Synergie BSL (annexe 14d). Le reste des frais de communication et de sensibilisation n’ont pas été défrayés.

SYNTHÈSE DU TRAVAIL ACCOMPLI ET RECOMMANDATIONS POUR LES TRAVAUX À VENIR

Ce projet est un bel exemple de concertation régionale autour d’un enjeu complexe impliquant divers acteurs dans un contexte règlementaire changeant. Ce projet a permis de fournir de la connaissance éclairante aux décideurs politiques et à l’ensemble des acteurs de la filière, incluant les utilisateurs de plastiques, les professionnels de la GMR, les gestionnaires de centres de tri ou collecteurs de PA, via :

- Le portrait des plastiques agricoles au BSL publié en novembre 2021,
- La fiche de synthèse sur les PA (qu’il reste à diffuser plus largement)
- L’étude du Groupe Ageco (résultats finaux publiés en février 2023)
- Les rencontres d’information et de concertation organisées, où des professionnels des MRC et des acteurs institutionnels sont venus expliquer leurs initiatives ou le nouveau cadre règlementaire.

Ce projet a aussi permis d’offrir un espace de discussion entre différents acteurs qui ne se parlaient pas nécessairement afin d’identifier une solution pérenne à la problématique et faire en sorte que les matières plastiques générées finissent effectivement par être recyclées.

Dans les prochains mois, il restera aux MRC du BSL à agir pour mettre en place des collectes efficaces de plastiques agricoles en fonction des connaissances accumulées. Cela deviendra une obligation légale dès juin 2023. Les conclusions de l’étude du groupe Ageco aiguillera les MRC quant aux coûts des collectes porte à porte. Cependant, des incertitudes demeurent sur la contribution financière qui sera versée aux MRC dans le contexte de la REP, l’organisme responsable n’étant pas encore désigné officiellement. Nonobstant le résultat de démarche de résolution régionale et son effet sur l’adaptation du cadre règlementaire québécois aux souhaits des collectivités, producteurs et acteurs de la filière du recyclage des PA du BSL, le

rôle de l'organisme désigné sera à clarifier tout comme le processus de gestion des plastiques agricoles à venir. Il reste donc encore plusieurs étapes à franchir (comme de préciser le type de collecte réellement souhaité par MRC, la localisation des fermes ayant besoin de service de collecte pour chaque MRC) pour y arriver une bonne fois pour toute.

Une fois ces étapes franchies et que les collectes seront effectivement implantées, il sera alors temps de sensibiliser les producteurs et utilisateurs de plastiques aux bonnes pratiques à la ferme pour que les collecteurs puissent récolter du plastique de qualité qui soit effectivement recyclable et recyclé en fin de processus.

Un projet PAAR pour continuer les démarches d'accompagnement en ce sens sera déposé au MAPAQ-BSL d'ici le 15 mars 2023 afin de ne pas provoquer de bris de service et continuer d'apporter un support aux acteurs de la filière.

MODIFICATIONS PROPOSÉES

PERSONNE-RESSOURCE POUR INFORMATION

Évariste Feurtey, ing. PhD.,
Coordonnateur d'Élyme Conseils et du projet sur les plastiques agricoles
efeurtey@elyme.ca
418-750-4201

ANNEXE(S)

- Annexe 1 : exemple de communication effectuée par l'équipe projet au milieu municipal du projet (rencontre du 13 octobre 2021)
- Annexe 2 : pièces justificatives (factures) associées aux heures effectuées jusqu'à présent par les différents partenaires du projet
 - 2a : États des revenus et dépenses d'Élyme Conseils au 1er janvier 2022
 - 2b : Facture de Consultants JMP au 1er janvier 2022
 - 2c : Facture de Synergie BSL au 1er janvier 2022
- Annexe 3 : facturation interne pour Synergie BSL (Synergie Matanie) au 1er janvier 2022
 - Annexe 3a-D'Élyme conseils à Synergie BSL (Synergie Matanie)
 - Annexe 3b-D'Élyme conseils à Synergie BSL (Synergie Matanie)
- Annexe 4a et b : revue de presse des deux événements médiatiques organisés (lancement, diffusion des résultats de l'étude)
- Annexe 5 : États des revenus et dépenses d'Élyme Conseils au 30 septembre 2022
- Annexe 6 : Facture de Consultants JMP au 30 Septembre 2022
- Annexe 7 : détails de l'activité organisée avec Agrirécup en mars 2022
 - Annexe 7a : ordre du jour de la rencontre
 - Annexe 7b : Présentation d'Agrirécup
 - Annexe 7c : Proposition de projet de transition - d'Agrirécup
- Annexe 8 : détails de l'activité organisée en juillet 2022

- Annexe 8a : ordre du jour de la rencontre
- Annexe 8b : Présentation du MELCC
- Annexe 8c : Présentation de la MRC de Coaticook
- Annexe 8d : Présentation de la MRC de Bellechasse
- Annexe 9 : détails de l'étude du groupe Ageco
 - Annexe 9a : offre de service du Consultant
 - Annexe 9b : Résultats préliminaire de l'étude
- Annexe 10 : décret gouvernemental de la REP
- Annexe 11 : Résolution de la MRC des Basques
- Annexe 12 : Fiche synthèse sur les plastiques agricoles
- Annexe 13 : Redditions de compte-intermédiaire de la seconde année (30.09.22)
 - 13a : Élyme Conseils
 - 3b : JMP Consultants
- Annexe 14 : Redditions de compte-finale de la seconde année (31.03.23)
 - 14a : Élyme Conseils
 - 14b : JMP Consultants
 - 14c : Synergie BSL-honoraires
 - 14d : Synergie BSL – autres frais